

Compte rendu de la séance du 18 mars 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi dix-huit mars deux mil vingt-deux, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Jacques BEAUMIER, Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Denis FRATER, Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL et M. Franck SPIELMANN.

Représentés : Mme Delphine SEGUIN a donné pouvoir à M. Alain DOUARD, M. Michel DUPONCHEL a donné pouvoir à Mme Nicole RAPHANEL

Absents :

Secrétaire de la séance : Mme Dominique DARNAND

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

A la demande de M. le Maire, un point est rajouté à l'ordre du jour. Le conseil accepte cet ajout.

Le conseil municipal suit l'ordre du jour.

- DEMANDE DE SUBVENTION CHEQUE ARBRE 71

Le Maire présente au conseil municipal le projet de plantation d'arbres au lieu-dit Les Terres Massin.

Il propose de réaliser une demande de subvention auprès du Département de Saône-et-Loire, dans le cadre d'un nouveau dispositif de soutien à la plantation d'arbres et d'arbustes appelé Chèque-arbre 71, afin de financer en partie ce projet.

Le conseil municipal, après délibération, **accepte** ce projet et **autorise** le maire à réaliser cette demande de subvention et à signer tous les documents nécessaires à son instruction.

- COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET COMMUNAL

Le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2021 du budget communal, dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme.

Il présente ensuite le compte administratif 2021 du budget communal qui se décompose comme suit :

- * dépenses de fonctionnement = 95 393.49 €
- * recettes de fonctionnement = 117 974.50 €
- * dépenses d'investissement = 34 324.13 €
- * recettes d'investissement = 17 066.40 €

- * l'excédent de fonctionnement pour 2021 est de 22 581.01 €
- * le déficit d'investissement pour 2021 est de 17 257.73 €

Il présente également l'affectation des résultats : **3 928.17 €** en dépenses d'investissement, **3 928.17 €** en recette d'investissement (réserve 1068) et **197 171.95 €** en recettes de fonctionnement (ces montants comprennent les excédents des années précédentes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021, le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats 2021 du budget communal.

- COMPTE DE GESTION, COMPTE ADMINISTRATIF ET AFFECTATION DES RESULTATS 2021 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire présente aux conseillers le compte de gestion 2021 du budget assainissement, dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme.

Il présente ensuite le compte administratif 2021 du budget assainissement qui se décompose comme suit :

- * dépenses de fonctionnement = 4 279.00 €
- * recettes de fonctionnement = 3 977.50 €
- * dépenses d'investissement = 289.00 €
- * recettes d'investissement = 2 994.00 €

- * le déficit de fonctionnement pour 2021 est de 301.50 €
- * l'excédent d'investissement pour 2020 est de 2 705.00 €

Il présente également l'affectation des résultats : **39 396.18 €** en recettes d'investissement et **8 514.01 €** en recettes de fonctionnement (ces montants comprennent les excédents des années précédentes).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte de gestion 2021, le compte administratif 2021 et l'affectation des résultats 2021 du budget assainissement.

- VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2022

Monsieur le Maire informe les conseillers de la nécessité de voter les taux des taxes locales pour l'année 2022 et présente l'état prévisionnel des produits fiscaux attendus.

Au vu de ces éléments et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de laisser les taux des taxes foncières comme l'année précédente :

* Foncier Bâti : 32.04 %

* Foncier Non Bâti : 45.04 %

- SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ASSOCIATIONS POUR 2021

Le maire informe le conseil municipal que des associations ont demandé des subventions à la commune.

Après avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal a décidé de donner une subvention aux associations suivantes :

- Sauvegarde de l'Eglise et du Patrimoine : 50.00 €
- Paralysés de France : 35.00 €
- Ligue Contre le Cancer : 35.00 €
- Foyer Rural Sigy le Châtel : 500.00 €
- Fondation du Patrimoine : 50.00 €
- Valentin Haüy Compte Journées : 35.00 €
- Club de l'Espérance : 50.00 €
- Aînés Ruraux : 60.00 €
- ADMR de Saint Gengoux : 50.00 €
- DOJO 71 : 40.00 €
- Jeunes Sapeurs-Pompiers Jouvence/Val de Guye : 100.00 €
- Maison du Terroir de Genouilly : 35.00 €
- Club de Football Joncy-Salornay-Val de Guye : 40.00 €
- AAPPMA Le Réveil de la Guye : 35.00 €
- ETAP de Cluny : 50.00 €
- AFM Téléthon : 35.00 €

Soit un total de 1 200.00,00 € de subvention qui sera inscrit au budget primitif 2022.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2022

Le Maire présente aux conseillers le budget primitif communal 2022 :

- Section de fonctionnement : 309 116.95 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement : 57 555.17 € en dépenses et recettes

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif communal 2022.

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Le Maire présente aux conseillers le budget primitif assainissement 2022 :

- Section de fonctionnement : 12 803.01 € en dépenses et recettes
- Section d'investissement : 42 095.18 € en dépenses et recettes

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif assainissement 2022.

- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire fait part au conseil du devis de l'entreprise CARRIAS DUFLOUX concernant l'installation électrique du défibrillateur pour un montant de 688 € HT et l'installation d'éclairages à l'extérieur de la mairie et au grenier pour 665 € HT. Le conseil accepte ce devis.
- La première adjointe informe le conseil qu'une participation financière peut être accordée aux familles concernant le règlement de la cantine scolaire. Après délibération et à 7 voix pour et 3 abstentions, le conseil décide d'accorder une participation de 2.33 € par repas à partir de la rentrée 2022-2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,
Alain DOUARD